



Plan d'action pour la réduction des émissions de CO₂ à l'horizon 2030

Version publique du plan de réduction 2026–2027

Notre objectif

Krinkels vise une réduction de ses émissions de CO₂ de 20 % d'ici fin 2030 par rapport à l'année de référence 2022–2023. Ce plan présente les grandes lignes de notre démarche pour atteindre cet objectif.

En tant qu'entreprise active dans l'entretien des espaces verts, l'entretien des voiries et l'aménagement des espaces publics et des infrastructures, nous ciblons principalement la consommation de carburant des véhicules et des machines, le transport et la logistique, ainsi que la consommation d'énergie de nos implantations. Les véhicules et les machines représentent la majeure partie de nos émissions et constituent donc la priorité de notre démarche de réduction.

Krinkels nv/sa

Maatsch. zetel / Siège social

| Rue Emile Pathéstraat 410 - B-1190 Bruxelles - Brussel - T. 02 425 31 77 - info@krinkels.be
| Weversstraat 39 - B-1840 Londerzeel - T. 052 30 36 51 - info.londerzeel@krinkels.be
| Rue des Scabieuses 10 - B-5100 Naninne - T. 081 40 24 00 - info.naninne@krinkels.be

www.krinkels.be

BE 0821.547.933 - RPM Bruxelles/RPR Brussel - IBAN BE36 2930 11 08 0081 - BIC GEBABEBB

Quatre piliers pour réduire les émissions

1 Une flotte de véhicules plus durable

Nous renouvelons progressivement notre flotte en privilégiant l'électrification et les véhicules moins émetteurs. Nous poursuivons le déploiement des infrastructures de recharge nécessaires. Pour les usages où l'électrification n'est pas encore suffisamment adaptée, nous étudions et utilisons des carburants alternatifs appropriés.

Nous travaillons également à une planification plus efficace des déplacements et des transports. Une meilleure organisation des trajets et la limitation des kilomètres inutiles doivent permettre de réduire la consommation de carburant et les émissions associées.

2 Un parc de machines plus durable

Nous remplaçons progressivement les outils portatifs thermiques par des modèles sur batterie lorsque les travaux le permettent. Lors du renouvellement et de l'utilisation des machines de plus grande taille, nous veillons à leur efficacité énergétique et à l'emploi de carburants alternatifs adaptés.

Nous limitons le fonctionnement inutile au ralenti et suivons la consommation de carburant. Nous évaluons les nouvelles solutions selon leur contribution à la réduction des émissions et leur aptitude à un usage opérationnel.

3 Énergies renouvelables et efficacité énergétique des implantations

Nous misons sur une électricité 100 % verte et poursuivons le développement de notre production solaire lorsque cela est réalisable. Nous réduisons également la consommation d'énergie de nos implantations grâce à un éclairage économe et à une utilisation raisonnée du chauffage et de la climatisation.

Nous intégrons l'impact sur les émissions de CO₂ dans nos décisions d'investissement concernant les bâtiments et les installations. Nous étudions les possibilités d'améliorer le suivi des consommations d'énergie et de mettre en œuvre des améliorations ciblées.

4 Sensibilisation et implication des collaborateurs

Nos collaborateurs contribuent à cette démarche par une conduite économe, une utilisation efficace des véhicules et des machines et un usage raisonné de l'énergie. Nous les accompagnons par la formation et la communication interne et les encourageons à proposer des améliorations. Nous favorisons la mobilité durable, notamment par le leasing vélo et l'encouragement du covoiturage et des transports en commun lorsque cela est possible en pratique.

Krinkels nv/sa

Maatsch. zetel / Siège social

| Rue Emile Pathéstraat 410 - B-1190 Bruxelles - Brussel - T. 02 425 31 77 - info@krinkels.be
| Weversstraat 39 - B-1840 Londerzeel - T. 052 30 36 51 - info.londerzeel@krinkels.be
| Rue des Scabieuses 10 - B-5100 Naninne - T. 081 40 24 00 - info.naninne@krinkels.be

Avancement et poursuite de la mise en œuvre

Plusieurs mesures ont été mises en œuvre depuis l'année de référence. Le plan d'août 2026 décrit les avancées suivantes.

Depuis 2023, seuls des véhicules de tourisme électriques ou hybrides sont achetés et la transition vers l'électricité verte a été engagée. La production solaire sur nos propres implantations a également été lancée. Ces mesures constituent la base de la poursuite de notre démarche de durabilité.

Au cours des exercices 2024–2025 et 2025–2026, l'utilisation d'un carburant alternatif a été progressivement introduite et étendue à une partie de la flotte. Depuis 2025, l'optimisation des itinéraires est appliquée à une partie de la flotte et le déploiement d'un éclairage LED économe en énergie dans les ateliers a été intégré à la mise en œuvre.

Ce bilan présente l'avancement des mesures. Leur effet sur les émissions de CO₂ est suivi au moyen de l'inventaire des émissions et de la comparaison avec l'année de référence.

Sur la période 2026–2030, nous poursuivons progressivement cette démarche. Nous évaluons les nouvelles possibilités selon leur faisabilité technique et opérationnelle et leur contribution attendue à l'objectif de réduction. La mise en œuvre concrète tient compte des résultats de ces évaluations et des échéances de remplacement des véhicules, des machines et des installations.

Responsabilités et suivi

La direction fixe les objectifs et évalue chaque année les progrès accomplis. Le coordinateur CO₂ assure le suivi de l'empreinte carbone et des indicateurs pertinents, rend compte des résultats et élabore des actions d'amélioration. Le responsable du développement durable soutient les initiatives et la communication. Les collaborateurs appliquent les consignes de travail favorisant la durabilité et contribuent aux améliorations.

Krinkels nv/sa

Maatsch. zetel / Siège social

| Rue Emile Pathéstraat 410 - B-1190 Bruxelles - Brussel - T. 02 425 31 77 - info@krinkels.be
| Weversstraat 39 - B-1840 Londerzeel - T. 052 30 36 51 - info.londerzeel@krinkels.be
| Rue des Scabieuses 10 - B-5100 Naninne - T. 081 40 24 00 - info.naninne@krinkels.be